

CLIMAT INCESTUEL : de quoi parle-t-on ?

Les signes [vidéo PedoHelp](#)

En France, le climat incestuel est un dysfonctionnement familial. Il se caractérise par un climat malsain, un peu flou. Par exemple, le parent fait des baisers sur la bouche de son enfant. Le parent prend le bain avec son enfant, il l'autorise à dormir avec lui.

Le lit des parents est un symbole de la sexualité, donc l'enfant ne doit pas être dans le lit conjugal pour y passer la nuit ou une partie de la nuit, même s'il est malade.

Toutefois, si l'enfant malade est en âge d'aller à l'école, faites des aller-retours dans sa chambre pour le rassurer. Si l'enfant est plus jeune et que son état vous inquiète, placer son matelas (idem pour les plus grands si situation inquiétante) ou un lit pliant à côté de votre lit.

Ce sera également, l'absence de porte à la salle de bain, dans les toilettes, où il n'y plus d'espace d'intimité pour l'enfant. Il y a effraction de l'adulte dans l'intimité de l'enfant. Le parent ne respecte pas la nudité de l'enfant.

Ces exemples montrent des séparations entre adulte et enfant qui ne sont pas très claires.

Des enfants peuvent vivre dans un climat incestuel, sans pour autant subir d'inceste. Ils vivent de façon répétée et pendant longtemps une exposition à des regards, des paroles, des gestes déplacés.

Les risques [Vidéo pédohelp](#)

Est-ce important de respecter l'intimité de l'enfant ? Est-ce normal ?

L'enfant va vouloir, à un moment de son développement, que sa nudité reste intime. Il va également souhaiter ne plus être confronté à la nudité de l'autre. C'est entre 5 et 7 ans que se construit la pudeur chez l'enfant. Cette période est importante.

Les parents doivent veiller à être respectueux de cette demande de l'enfant.

La question de l'intimité est centrale. Elle commence au sein de la famille et se prolonge sur les réseaux sociaux : « qu'est-ce que je montre de moi ? » (prise de risques sur Internet où nous postons des photos de nos enfants sans malice, mais sans assurance qu'elles restent confidentielles).

Quand dans la famille, l'intimité de l'enfant est publique, cela ne le protège pas et risque d'en faire une victime potentielle.

Au plus tard, à l'âge de 5 ans, l'enfant doit être autonome au niveau de la salle de bains et des toilettes. L'apprentissage de la propreté et de l'hygiène doivent être en place.

Si l'enfant ne s'est pas senti légitime dans sa demande de respect de sa pudeur : la reconnaissance de son besoin ; cela peut avoir de lourdes conséquences à l'adolescence. Le jeune continuera à s'exposer dans sa manière de s'habiller et/ou sur les réseaux sociaux.

Il se soumettra à toute demande d'un tiers (adulte ou non).

Catherine Renard, Psychologue DDEC